

FORMULAIRE MERCREDIS SEPTEMBRE OCTOBRE 2021

La confirmation ou non de l'inscription de votre enfant vous sera communiquée par mail, si toutefois vous n'aviez pas de réponse, contactez-nous par mail à relation.usager@mjcgrieu.org

PARENT/REPRÉSENTANT LÉGAL :

** Attention ce formulaire n'a pas valeur d'inscription ou de pré-inscription au centre de loisirs.*

NOM :

PRÉNOM :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

COMPOSITION DE LA FAMILLE :

MONOPARENTALE

FAMILLE NUCLÉAIRE

FAMILLE RECOMPOSÉE

PROFESSION MÈRE :

PROFESSION PÈRE :

ADHÉRENT DE LA MJC GRIEU :

OUI

NON

RAPPEL DES TARIFS ALSH :

GARDERIE (8h30-9h/17h30-18h)

1.10€/1.20€/1.55€ (la demi-heure)

MATIN (9h-12h)

2.25€/3.20€/3.95€

ACCUEIL REPAS (12h-14h)

2.25€/2.90€/3.70€

APRÈS-MIDI (14h-17h30)

2.25€/3.20€/3.95€

JOURNÉE ACCUEIL REPAS (9h-17h30)

5.10€/6.95€/8.70€

JOURNÉE SANS ACCUEIL REPAS (9h-12h/14h-17h30)

3.45€/5.05€/6.45€

QUEL TARIF APPLIQUER ?

3 tarifs vous sont proposés en fonction de
votre quotient familial

TARIF 1 :

0 et 1000

TARIF 2 :

1001 et 2400

TARIF 3 :

+ de 2401



DES SORTIES ?

À ce jour, aucune sortie n'est planifiée. Nos animateurs proposeront des animations aux enfants de la MJC. Nous serons amenés à en organiser selon l'évolution de la situation.

ENFANT 1 :

/!\ Merci de remplir un formulaire par enfant et par tranche d'âge svp /!\

NOM & PRÉNOM

TRANCHE D'ÂGE

JDE : Maternelle

MINI-JUNIORS : CP/CE1

MAXI-JUNIORS : CE2/CM1/CM2

BESOIN DE GARDE :

Garderie 8h30-9h
Matin 9h-12h
Accueil repas 12h-14h
Après-midi 14h-17h
Garderie 17h-17h30
Garderie 17h30-18h

Mercredi 15/09

Mercredi 22/09

Mercredi 29/09

Mercredi 6/10

Mercredi 13/10

Mercredi 20/10

Aucune sortie n'est prévue pour le moment sur la période des mercredis septembre-octobre en raison d'une possibilité d'évolution des consignes sanitaires.

Depuis le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 étant un ERP (établissement recevant du public) de plus de 50 personnes, seules les personnes de plus de 18 ans munies d'un pass sanitaire complet peuvent entrer dans le bâtiment.

Les protocoles évoluent constamment, cependant à la vue de certaines indications préventives, il est fort probable que, le Pass sanitaire pour les jeunes de plus de 12 ans soit demandé pour avoir accès à leur activité, au cours du 1er trimestre scolaire.

ENFANT 2 :

/!\ Merci de remplir un formulaire par enfant et par tranche d'âge svp /!\

NOM & PRÉNOM

TRANCHE D'ÂGE

JDE : Maternelle

MINI-JUNIORS : CP/CE1

MAXI-JUNIORS : CE2/CM1/CM2

BESOIN DE GARDE :

Garderie 8h30-9h
Matin 9h-12h
Accueil repas 12h-14h
Après-midi 14h-17h
Garderie 17h-17h30
Garderie 17h30-18h

Mercredi 15/09

Mercredi 22/09

Mercredi 29/09

Mercredi 6/10

Mercredi 13/10

Mercredi 20/10

Aucune sortie n'est prévue pour le moment sur la période des mercredis septembre-octobre en raison d'une possibilité d'évolution des consignes sanitaires.

Depuis le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 étant un ERP (établissement recevant du public) de plus de 50 personnes, seules les personnes de plus de 18 ans munies d'un pass sanitaire complet peuvent entrer dans le bâtiment.

Les protocoles évoluent constamment, cependant à la vue de certaines indications préventives, il est fort probable que, le Pass sanitaire pour les jeunes de plus de 12 ans soit demandé pour avoir accès à leur activité, au cours du 1er trimestre scolaire.

ENFANT 3 :

/!\ Merci de remplir un formulaire par enfant et par tranche d'âge svp /!\

NOM & PRÉNOM

TRANCHE D'ÂGE

JDE : Maternelle

MINI-JUNIORS : CP/CE1

MAXI-JUNIORS : CE2/CM1/CM2

BESOIN DE GARDE :

Garderie 8h30-9h
Matin 9h-12h
Accueil repas 12h-14h
Après-midi 14h-17h
Garderie 17h-17h30
Garderie 17h30-18h

Mercredi 15/09

Mercredi 22/09

Mercredi 29/09

Mercredi 6/10

Mercredi 13/10

Mercredi 20/10

Aucune sortie n'est prévue pour le moment sur la période des mercredis septembre-octobre en raison d'une possibilité d'évolution des consignes sanitaires.

Depuis le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 étant un ERP (établissement recevant du public) de plus de 50 personnes, seules les personnes de plus de 18 ans munies d'un pass sanitaire complet peuvent entrer dans le bâtiment.

Les protocoles évoluent constamment, cependant à la vue de certaines indications préventives, il est fort probable que, le Pass sanitaire pour les jeunes de plus de 12 ans soit demandé pour avoir accès à leur activité, au cours du 1er trimestre scolaire.